

## L'ESSENTIEL DU MOIS

Enfance • Famille • Logement • Santé • Emploi/Retraite • Impôts/Surendettement • Handicap/Invalidité •  
Vieillesse/Dépendance • Insertion des publics en difficulté

La lettre du Guide Familial vous informe, rubrique par rubrique, des principales actualités juridiques et professionnelles du mois.

Accédez à l'Essentiel du mois (mars 2021 - n°47) : [cliquez ici](#)

### SANTE

#### **Aide médicale d'État : les dépôts par courrier tolérés pendant la crise sanitaire**

10/03/2021 - Diane Poupeau

**Du fait de la crise sanitaire, la mise en oeuvre du durcissement des conditions de dépôt des demandes d'AME est repoussée. Les premières demandes peuvent être adressées par courrier jusqu'au 1er juin.**

Dans une circulaire rendue publique le 8 mars, la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) aménage certaines dispositions applicables à l'aide médicale d'État (AME) dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

#### **Limiter la fraude**

Rappelons que la loi de finances pour 2020 et un décret du 30 octobre 2020 ont imposé aux étrangers en situation irrégulière de déposer leur demande d'AME en personne dans certaines structures, ce afin " d'éviter les demandes frauduleuses, transmises dans une caisse par courrier par des personnes qui ne sont pas sur le territoire Français ", avait expliqué la ministre de la Santé de l'époque, Agnès Buzyn.

#### **Tolérance**

Toutefois, en raison de la prolongation de l'état d'urgence et du maintien des mesures de restrictions des déplacements, les caisses d'assurance maladie vont continuer d'accepter et...

Accédez à l'article dans son intégralité : [cliquez ici](#)

### HANDICAP - INVALIDITÉ

#### **Individualisation de l'AAH : le Sénat a voté pour**

10/03/2021 - Diane Poupeau

**Les sénateurs ont adopté une proposition de loi prévoyant la " déconjugalisation " de l'allocation aux adultes handicapés. Le texte, auquel le gouvernement est fermement opposé, doit encore faire l'objet d'une seconde lecture à l'Assemblée nationale.**

Le Sénat a adopté, le 9 mars, une proposition de loi portant diverses mesures de justice sociale, qui prévoit la suppression de la prise en compte des revenus du conjoint dans le calcul de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et le relèvement de 60 à 65 ans de l'âge maximum pour bénéficier de la prestation de compensation du handicap (PCH).

#### **Couac et pétition**

Cette adoption est une petite victoire pour les associations, d'autant que le texte a suivi un parcours parlementaire singulier. Son adoption à l'Assemblée nationale a été rendue possible grâce à un couac survenu en 13 février 2020. Quant à son inscription à l'ordre du jour du Sénat, elle fait suite au succès d'une pétition soutenue par de nombreuses organisations.

Quelques heures avant l'examen du texte par les sénateurs, des militants se sont d'ailleurs réunis devant le Palais du Luxembourg, où siègent les sénateurs, pour demander l'autonomie financière des personnes handicapées bénéficiaires de l'AAH.

### **Sophie Cluzel reste opposée**

Dans l'Hémicycle, la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées a une nouvelle fois rappelé son opposition à cette mesure, en plaidant plutôt pour " une simplification des parcours de vie et l'amélioration du recours aux droits ". Sophie Cluzel a réitéré sa...

Accédez à l'article dans son intégralité : [cliquez ici](#)

Abonnez-vous pour accéder aux articles dans leur intégralité sur  
[www.guide-familial.fr](http://www.guide-familial.fr)

[En savoir plus](#)

Pour toute information complémentaire, le Service Clients est à votre entière disposition.  
Par email à [contact@guide-familial.fr](mailto:contact@guide-familial.fr) ou par téléphone au **01 40 92 36 36**.

*Guide  
Familial*



**EDITIONS  
LEGISLATIVES**

Guide Familial - une marque des Éditions Législatives



Rejoignez-nous sur facebook : [@guidefamilial](https://www.facebook.com/guidefamilial)

Le groupe LEFEBVRE SARRUT accorde une grande importance au respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel et s'engage à mettre en œuvre des mesures adéquates pour en assurer la protection ainsi qu'à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous à notre [Politique de confidentialité](#).

Si vous souhaitez que nous supprimions vos coordonnées de notre liste de prospection commerciale [cliquez ici](#)